

conclus en conformité de la Charte des Nations Unies pour l'affermissement de la sécurité dans le monde entier. Au milieu des discussions qui eurent lieu alors à la Chambre et au Sénat, concernant la révision des bases de la Charte des Nations Unies, le sénateur Vandenberg, président du Comité des relations étrangères du Sénat, présenta une motion qui suggérait au Président de se fixer les objectifs suivants: réforme modérée de la constitution des Nations Unies, accord pour doter les Nations Unies d'une armée, réduction des armements. La résolution préconisait encore des arrangements régionaux ou autres en vue d'une défense collective et conseillait aux Etats-Unis de donner l'avertissement formel qu'ils exerceraient leurs droits de défense individuelle ou collective dans le cas de toute agression armée "portant atteinte à leur sécurité nationale."

Le Sénat des Etats-Unis adopta la résolution le 11 juin par 64 voix contre 4. Le 6 juillet, le Département d'Etat annonça que des représentants du Royaume-Uni, de la France, du Canada et de Benelux se réunissaient en vue d'entretiens revêtant le caractère d'une simple enquête sur les questions de sécurité soulevées par la résolution Vandenberg. Les résultats de ces pourparlers ne seront publiés que lorsqu'ils auront abouti à une décision.

---

TEXTE DE L'ARTICLE 51  
DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par les Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

---